Envoyé en préfecture le 30/04/2026
Reçu en préfecture le 30/04/2026
Publié le
ID : 035-213502172-20260416-202631-DE

DEPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE
COMMUNE DE LE PERTRE
Mairie – 2 place de l'église
35370 LE PERTRE

Nombre de membres titulaires : 15
Nombre de présents : 11
Qui ont pris part au vote : 15

SEANCE DU 16 AVRIL 2026

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mil vingt-six, le 16 avril, le conseil municipal de la commune de LE PERTRE**,** étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, à 20h30, après convocation légale du 3 avril 2026, sous la présidence de monsieur Aurélien THÉBERT, le maire.

Étaient présents (11) : Thébert Aurélien, Thiken Christine, Hubert Philippe, Dorgère Magali, Lorho Pascal, Groussard Éric, Roulin Anita, Thébert Mickaël, Pottier Stéphane, Monnier Xavier, Croissant Élodie
Était excusés (4) : Serrand Caroline, Bellayer Angélique, Poirier Anne-Marie, Ronceray Dominique
Pouvoir (4) : Serrand Caroline donne pouvoir à Croissant Elodie, Bellayer Angélique donne pouvoir à Thiken Christine, Poirier Anne-Marie donne pouvoir à Thébert Mickaël, Ronceray Dominique donne pouvoir à Lorho Pascal
Madame Dorgère Magali a été désignée secrétaire de séance.

2026/31 – Subventions aux associations

Le maire donne la parole à Mme Dorgère, adjointe à la vie associative, qui présente les demandes de subventions reçues en mairie.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de valider à la majorité, les subventions suivantes pour l'année 2026 :

	MONTANT DE SUBVENTION
Comité des fêtes	5 000,00 €
UNC (AFN)	500,00 €
COEELP	1 200,00 €
Amis des sentiers	800,00 €
Les bleuets - Section Volley Ball	2 500,00 €
Les bleuets - Section Football	4 000,00 €
Amitiés Pertraises	500,00 €
Le Pertre en scènes	700,00 €
TOTAL ASSO LE PERTRE - SAINT CYR LE GRAVELAIS	15 200,00 €
FNATH (asso des accidentés de la vie)	50,00 €
Amicale des donneurs de sang	50,00 €
L'outil en main	75,00 €
Restaurants du cœur	150,00 €
TOTAL ASSO/ORGANISMES EXTERIEURS	325,00 €

M. Lorho et M. Groussard n'ont pas pris part aux votes pour respectivement les subventions au COEELP et au comité des fêtes car ils sont membres du bureau de ces associations.

Envoyé en préfecture le 30/04/2026
Reçu en préfecture le 30/04/2026
Publié le
ID : 035-213502172-20260416-202631-DE

La subvention de Vitré Communauté versée à la commune du Pertre pour l'entretien des chemins de randonnées est reversée dans son intégralité à l'association Les Amis des Sentiers dès réception soit 1 957.43 €.

Fait et délibéré les jours, mois et ans susvisés
Pour extrait conforme.

Le Maire,



